

Darwinisme social jusque dans l'assurance-chômage

Autor(en): **Ecoffey, Eva**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **85 (1993)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Darwinisme social jusque dans l'assurance-chômage

*Eva Ecoffey**

Les appels en faveur d'une rente unique modeste et de la privatisation partielle de l'assurance-chômage participe de la logique du «chacun pour soi – les derniers seront sacrifiés». Si l'on troquait le principe de l'assurance contre celui de l'assistance, les perdant(e)s seraient, une fois de plus, les femmes.

Aucun doute, l'Etat social est, depuis quelque temps, en butte à une offensive générale. L'attaque touche jusqu'à des institutions éprouvées telles que l'AVS et l'assurance-maladie. A coup de scénarios-catastrophes et de slogans, on crée délibérément un climat qui invite à remettre en question les grands principes de la solidarité. Les champions de la déréglementation s'en sont pris récemment à l'assurance-chômage. Etant donné la rapide montée du chômage et, partant, l'expansion des dépenses de l'assurance-chômage, les disciples de la philosophie du budget zéro concluent impérativement à la nécessité de réduire les prestations de l'assurance. Peu importe qu'une telle mesure fera nécessairement grimper les dépenses dans d'autres domaines, qu'elle rendra toujours, comme il est prouvé, dépendants de l'assistance publique, et, sachant que le chômage rend malade, qu'elle augmentera aussi les coûts de la santé. Le tout, n'est-ce-pas, c'est d'équilibrer le budget de l'assurance-chômage!

«Rente unique» pour les chômeuses et les chômeurs...

Les feux ont été ouvert par un certain Monsieur Wolter, lequel a avancé une idée géniale publiée dans le Economic focus de la Société de Banque Suisse, en juillet de cette année. Il ne s'agissait ni plus ni moins de ramener les prestations de l'assurance à une indemnité unique de 1880 francs par mois. Si par malchance, le montant ne devait pas suffire pour survivre, l'assurée n'aurait en qu'à conclure une assurance privée complémentaire. L'exercice permettrait, selon les calculs de Monsieur Wolter, de stabiliser la situation financière de l'assurance-chômage. L'auteur de cette proposition ne laisse planer aucun doute sur ses intentions premières et celles de ses pairs: assurer la fameuse neutralité des coûts, une notion terme apparue dans le vocabulaire de la doctrine libérale il y a quelques années. D'apparence sobre, la formule masque une stratégie simple: la sécurité sociale ne doit pas coûter un centime de plus, et cela dès maintenant. Mais l'économiste inventif a aussi eu une pensée pour les personnes concrètement menacées par le chômage. Sa logique brille par

* Secrétaire responsable des questions féminines au Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH)

sa simplicité: les personnes présentant peu de risques de perdre leur emploi, c'est-à-dire les personnes bien qualifiées, devraient conclure une assurance complémentaire pas très chère (alors que ce sont ceux qui pourraient le plus facilement se le permettre). Les mauvais risques en revanche, c'est-à-dire les personnes pas ou peu qualifiées, devraient payer des primes plus élevées. Voilà qui devrait les inciter à suivre une formation de base ou continue, et qui diminuerait leurs risques de tomber au chômage.

Il serait trop fastidieux de s'attarder longuement sur cette proposition. Les arguments économiques et sociaux boiteux ne suffisent pas à cacher les véritables intentions de cette subite trouvaille. On prône ici le retour au darwinisme social. Le raisonnement n'est ni novateur ni original, et se résume en une formule «Chacun pour soi. Les derniers seront sacrifiés».

... ou prestations sociales?

Une autre proposition imaginative a été élaborée, à la veille de la révision totale de l'assurance-chômage, par le directeur de l'OFIAMT, Monsieur Nordmann. Son plan prévoit de calculer à l'avenir les indemnités nettement plus en fonction des besoins matériels effectifs des chômeurs. En conséquence, l'indemnité ne serait plus établie sur la base du salaire assuré de la personne, mais à partir des revenus de l'ensemble du ménage. Avec un tel modèle, les sans emploi vivant dans une communauté de plusieurs salarié(e)s et se trouvant dans une bonne situation économique ne recevraient aucune indemnité, ou éventuellement une indemnité modeste. L'enchaînement des événements est d'ores et déjà connu: un haut fonctionnaire, pourquoi pas le directeur d'un office fédéral, réfléchit à haute voix. A peine s'est-il exprimé que l'on retrouve ses propos sous forme de propositions parlementaires. Du coup, un principe que nous pensions définitivement dépassé dans notre civilisation, refait surface dans les discussions de salons.

Car tout compte fait, le modèle de Monsieur Nordmann n'est-il autre chose qu'un retour au principe d'assistance? Il ne faut pas mépriser les prestations fournies en fonction des besoins; elles se justifient entièrement là où il s'agit de compléter des rentes AVS ou AI insuffisantes. Mais les prestations complémentaires se conçoivent comme une prestation qui vient s'ajouter au droit à une rente AVS ou AI. Les services sociaux accordent aussi de telles prestations à ceux dont le salaire ou les rentes ne permettent pas de subsister. En revanche les prestations d'assurance sont versées en fonction du droit qui découle du versement des cotisations. Dire que les indemnités de chômage doivent être en rapport avec les besoins matériels effectifs des chômeurs, c'est jouer avec les mots. Pourquoi ne pas annoncer carrément que l'on souhaite supprimer l'assurance-chômage et faire des chômeuses et chômeurs des assistés? C'est d'ailleurs amplement le cas comme le prouve l'augmentation des dépenses des services sociaux.

Un revers pour les femmes

Le modèle proposé remet entièrement en question le droit au travail et le droit à une compensation en cas de perte de l'emploi. Pour les femmes cette remise en cause, si elle se réalisait, serait particulièrement violente. La crise qui secoue aujourd'hui le marché du travail met une nouvelle fois les véritables intentions à jour: la situation des travailleuses est restée plus précaire que celles des travailleurs. Les femmes jouent encore le rôle de «travailleuses invitées»¹ et réservoir de main-d'œuvre, elles sont les premières sacrifiées ou engagées à temps partiel dans de mauvaises conditions. Voilà qui ne tient pas seulement au handicap de leurs qualifications inférieures ou de leur trajectoire professionnelle interrompue, c'est la conséquence de la conception encore dominante de la juste division du travail entre hommes et femmes.

¹ Jeu de mots sur l'expression allemande («GastarbeiterIn») pour saisonnier. Dans le monde du travail, les femmes ont gagné peu à peu du terrain au cours des dernières décennies; certes leur niveau de qualification s'est amélioré et leur taux d'activité n'a cessé de progresser. Mais elles ont en outre réussi à ouvrir le débat sur la question du partage du travail domestique et salarié entre hommes et femmes. Elles sont aussi parvenues à faire reconnaître le travail éducatif et de prise en charge comme travail. Dans les assurances sociales, l'idée de placer et d'honorer ce travail au même titre que le travail salarié a lentement fait son chemin.

Revenir à la notion «revenu du ménage» pour calculer des prestations d'assurance serait un grave revers pour les femmes. Elles se retrouveraient de plus en plus dépendantes de l'homme «pourvoyeur de la famille». Pour certains, la crise actuelle tombe à propos; elle leur offre l'occasion d'afficher sans détour leurs points de vues misogynes. Et resurgissent, ici aussi, des affirmations et des comportements que nous avons crus enterrés à jamais.

Jeux de mots

«Rente unique», «système des trois piliers», «prestations en fonction des besoins», voici des expressions auxquelles nous donnons un contenu positif. Nous y associons l'idée de solidarité et certains penseront ici à «l'ère Tschudi». Mais le nouveau discours donne à ces mots un tout autre sens. Au lieu de rente unique, il serait plus honnête de parler de «rente minimale», le principe des trois piliers ne fait que masquer le large démantèlement de la solidarité en cours. Quant aux prestations en fonction des besoins, ce n'est qu'un euphémisme pour qualifier les prestations de l'assistance. Jouer avec les mots est un outil de propagande prisé. Mais il ne s'agit pas ici de vendre de la poudre à lessive. Que penser de la sincérité des hommes et femmes politiques et des décideur(e)s économiques qui tentent de vendre leurs produits comme de vulgaires marchands de savonnettes?